 **VITHEC** 3, Allée Victoria, Grand Janon 23460 Saint Pierre Bellevue

 **VI**vre **T**ranquilleet **H**eureux **E**n **C**reuse Tél : 07 81 83 26 13 Mail : contact@vithec.fr site : [www.vithec.fr](http://www.vithec.fr)

 N° d’enregistrement W231004664 SIREN : 910 307 487

 Mairie de Saint Pierre Bellevue

 Le Bourg

 23460 SAINT PIERRE BELLEVUE

Date : 11 janvier 2023

Objet : votre courrier du 17 novembre 2023

**A l’attention de Mr Pierre Marie Nourrisseau**

M. le Maire,

A la lecture de votre courrier du 17 novembre nous sommes très étonnés de constater qu’un article du code de l’environnement, qui vous impose la désignation et l’aménagement d’un ou de plusieurs espaces permettant l’affichage d’opinion et la publicité relative aux activités des associations, se transforme en une tolérance du conseil municipal . Qui plus est cette tolérance pourra être supprimée au bon vouloir du conseil municipal .

Nous estimons que cette tolérance provisoire n’est pas du tout dans l’esprit de la loi .

Nous allons donc demander à Mme La Préfète que l’article L.581-13 du code de l’environnement soit respecté à la lettre . Nous lui demanderons de désigner par arrêté préfectoral un ou des emplacements en lui précisant que ceux sur lesquels se trouvent actuellement nos banderoles nous conviennent très bien . Cet arrêté préfectoral, comme les textes l’indiquent, cessera de s’appliquer dès l’entrée en vigueur d’un arrêté municipal que vous aurez pris .

Ayant été absent durant plusieurs semaines j’ai consulté il y a quelques jours le compte rendu du conseil municipal du 21 octobre . Je constate que le contenu d’une intervention que j’ai faite à ce conseil municipal ne figure pas au compte rendu . Oubli ou censure ?

 Lors d’un conseil municipal ou était à l’ordre du jour la signature de baux emphytéotiques, demandé par EDF Renouvelables, pour des terrains communaux, vous avez quitté la salle avec Jean Louis Binette, comme l’impose la loi pour les élus dont les intérêts personnels sont en contradiction avec l’intérêt général . A ce moment-là, dans l’esprit de vos administrés et du conseil municipal les choses étaient limpides .

Afin que vous ne risquiez pas le délit de conflit d’intérêt, en conservant en tant que maire, le contact avec EDF Renouvelables, le législateur a prévu l’article L2122-26 du code général des collectivités territoriales : la nomination par le conseil municipal de l’un des leurs pour représenter les intérêts de la commune auprès de EDF Renouvelables .

Ma prise de parole au moment des questions diverses du conseil municipal du 21 octobre 2022 portait sur l’application de ce texte et était justifiée de par la légitimité qui a été donnée à VITHEC pour défendre les intérêts des 197 signataires de la pétition contre l’installation de zone industrielles éoliennes sur le territoire de notre commune . C’est notre première adjointe qui a volé à votre secours en indiquant qu’il n’y avait aucune raison que ce texte soit appliqué puisque la famille de Mr Nourrisseau, après vérification, n’a signé aucune promesse de bail avec EDF R . Si l’intervention de VITHEC ainsi que celle de la première adjointe avaient été officialisées en apparaissant au compte rendu de ce conseil municipal, la limpidité sur votre position, malgré qu’elle ait changée, serait restée intacte .

Vos administrés, afin d’apprécier si les décisions que vous prenez ou celles que vous ne prenez pas malgré leur demande, le sont vraiment dans l’esprit de l’intérêt général ; sont en droit\* de vous demander de vous prononcer officiellement sur vos engagements ou ceux de votre famille avec EDF Renouvelables . En cette période où il va être demandé à nos élus, au nom de l’ensemble des administrés, de vous redonner leur confiance en approuvant votre proposition de budget pour l’année 2023 , on peut imaginer que la confirmation de votre position leur facilitera la tâche pour prendre leur décision .

Nul n’ignore qu’il n’y a aucune obligation que la totalité de ce qui se dit à un conseil municipal soit mentionnée au compte rendu et que vous n’avez personnellement aucune obligation de préciser votre position. En tant que représentant des 197 signataires de la pétition, par respect pour nos élus, VITHEC ne fera aucun commentaire sur les résultats du vote d’approbation du budget 2023 par le conseil municipal . Même si ce vote va dans le sens d’un cautionnement, sur le fond et sur la forme, de la politique de gestion de notre commune par le maire et de ses 2 adjoints .

 Je vous prie d’accepter, Monsieur le Maire, mes salutations respectueuses .

J.C.Champeymond

Président de VITHEC

\*dans le sens du droit moral